

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 18 SEPTEMBRE 2023 À 8 H DÛMENT CONVOQUÉE

Est/sont présents:

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Est/sont absents:

Patricia Drouin, mairesse

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Marie-Christine Lavoie. Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-09-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Aménagement, urbanisme et développement

3.1.1 - Abrogation de la résolution 2023-09-13

3.1.2 - Dérogation mineure 2023-08-0002 - Lot 3 715 271

3.2 - Voirie et transport

3.2.1 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des rues Labbé et Perreault et l'intersection des rues Jacob et Principale

3.2.2 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection partielle du rang Saint-Gabriel

3.2.3 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de la rue d'Assise

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-09-22

3.1 - Aménagement, urbanisme et développement

2023-09-23

3.1.1 - Abrogation de la résolution 2023-09-13

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre les demandeurs et le conseil a eu lieu le 11 septembre dernier à 20 h 30

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont précisé leur projet et répondu aux interrogations du conseil

CONSIDÉRANT QU'à la lumière réponses obtenues, le conseil est enclin à se repositionner sur sa décision

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 2023-09-13 refusant la dérogation mineures 2023-08-0002.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-24

3.1.2 - Dérogation mineure 2023-08-0002 - Lot 3 715 271

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation concernant le lot 3 715 271 a été examinée au Comité Consultatif lors de leur séance du 14 août 2023

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est en défaveur de la demande

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a rencontré le conseil municipal pour préciser son projet

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineur 2023-08-0002 pour les raisons suivantes :

- le projet est situé à l'extérieur de la zone urbaine
- le projet n'a pas d'impact quant à la visibilité des voisins actuels
- le projet n'aura pas d'impact quant à la visibilité de futurs voisins

Adopté à la majorité des conseillers présents

2023-09-25

3.2 - Voirie et transport

2023-09-26

3.2.1 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des rues Labbé et Perreault et l'intersection des rues Jacob et Principale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des rues Labbé et Perreault et intersection rues Jacob et Principale nécessitent le mandat de services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de services de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) au montant estimé de 27 110 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU de retenir la soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) pour des services professionnels en contrôle qualitatif au montant de 27 110 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-27

3.2.2 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection partielle du rang Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection partiel du rang Saint-Gabriel nécessitent le mandat de services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de services de WSP au montant estimé de 13 300 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Lavoie

ET RÉSOLU de retenir la soumission de WSP pour des services professionnels en contrôle qualitatif au montant de 13 300 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-09-28

3.2.3 - Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de la rue d'Assise

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la rue d'Assise nécessitent le mandat de services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de services de WSP au montant estimé de 21 850 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU de retenir la soumission de WSP pour des services professionnels en contrôle qualitatif au montant de 21 850 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-09-29

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 10, il est unanimement résolu de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante

Nadia Bisson, directrice générale adjointe

Je, Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Marie-Christine Lavoie, mairesse suppléante